

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

REÇU LE
23 DEC. 2010
Syndicat Mixte Nord Dauphiné

N° 10/39
ADOPTION ANTICIPÉE DE
CREDITS D'INVESTISSEMENT
POUR 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 1^{er} décembre 2010 s'est réuni en session ordinaire à Colombier Saugnieu, le 15 décembre de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 59

ARRIVÉ LE :
22 DEC. 2010
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Afin de pouvoir assurer la continuité du service pour le paiement des dépenses d'investissement, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement en 2011 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le vote du budget n'interviendra qu'en mars, je vous demande d'autoriser le Président, conformément à l'article L612-1 du CGCT, à indiquer et mandater les dépenses d'investissement dans la limite exprimée ci-dessus, en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	Crédits 2010	Autorisations 2011
21 - Immobilisations corporelles	1 188 000,00	297 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 160 917,21	290 000,00
TOTAL	2 348 917,21	587 000,00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 16 décembre 2010

Le Président
M. NIVON

